



Communiqué de presse

« Le gel de la taxe sur le CO2 soutenu par le Groupement des Entrepreneurs de Transports »

Communiqué du 17 novembre 2021

Le Groupement des Entrepreneurs de Transports soutient la proposition d'un gel de la taxe sur le CO2, dont une nouvelle tranche est susceptible d'entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022. La hausse du coût des carburants, qui est d'environ 30% au Luxembourg en 2021, a fait augmenter le coût du transport, le diesel représentant 1/3 des frais totaux des transporteurs. Ainsi, la hausse des prix des carburants se ressent non seulement à la pompe par une réduction des marges bénéficiaires des transporteurs mais aussi par une augmentation générale des prix des biens et services payés par les consommateurs.

Depuis quelques mois, nous vivons une période d'inflation provoquée par des pénuries de certaines marchandises et matières premières. A cela s'ajoutent des goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement causés par un manque de chauffeurs de plus en plus marqué dans notre secteur d'activité. Dans le contexte actuel, il est complètement irresponsable de jeter de l'huile sur le feu en appliquant une nouvelle tranche de la taxe CO2 à partir du 1^{er} janvier 2022.

Depuis son introduction, le Groupement Transports déplore que la taxe CO2 n'ait aucun effet sur les émissions de CO2 des sociétés de transports, car faute d'alternative, les poids lourds continuent à rouler au diesel. En tant que plus grand contributeur de la taxe CO2, les sociétés de transports devraient être soutenues par le gouvernement dans leurs efforts de décarbonisation, mais en réalité elles sont exclues de toutes aides étatiques et aucune stratégie permettant de décarboniser le transport routier n'a été dévoilée à ce jour. Au lieu de punir certains secteurs économiques, nous appelons vivement les décideurs politiques à collaborer avec les acteurs du terrain pour trouver des solutions face à ses défis. Autrement la transition énergétique sera un échec !

À PROPOS DU GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DE TRANSPORTS

Le Groupement Transports, association professionnelle représentant 200 membres affiliés, a comme mandat de défendre les intérêts de ses membres tant sur le plan national que sur le plan international. Son secteur représente un effectif total d'environ 8.000 salariés et est un élément clé de notre économie nationale. Les activités principales de l'association comprennent entre autres l'information et le conseil de ses membres en matière d'affiliation de salariés résidents ou non-résidents qui exercent leur activité professionnelle autant au Luxembourg qu'aux pays voisins, la fiscalité, les réglementations sociales européennes et nationales et toute réglementation concernant les transports routiers à l'échelon international.

Contact presse : info@clc.lu & +352 439 444 700